

# CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014-

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame GIAIME Nathalie

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, GIAIME Nathalie, QUEYREL Nicole, Mrs ALFONSE Joachim, DANY Guy, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent, ROUAULT Samuel et VALLON Joël.

Absent : Monsieur ASTRION Julien.

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu du 7 novembre 2014 a été approuvé à l'unanimité (10/10)

### 1 – INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2014 DE MONSIEUR BURQUIER TRESORIER

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 et le décret n°82.979 ainsi que l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, le conseil municipal de la commune d'Avancon décide d'accorder une indemnité de conseil à monsieur Burquier pour un montant de net de 323.35 euros (taux de 100% par an).

**Voté à l'unanimité 10/10 par les membres du conseil présent.**

### 2 – CONVENTION FINANCIERE MDES 148011 SYME 05 :

Le SYME 05 propose un diagnostic sur l'éclairage public eu géo pour un coût moyen de 70 euros TTC par armoire électrique et 8 euros par point lumineux. Pour la commune d'Avancon le montant de ce diagnostic serait de 2400 euros TTC.

Détail des subventions :

\* Participation de l'ADEME : 1000 euros

\* Participation du Conseil Général : 200 euros

\* Participation du SYME 05 : 720 euros

\* **Participation du demandeur (commune) 480 euros**

**Voté à l'unanimité 10/10 par les membres du conseil municipal.**

### 3 – DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET DE LA COMMUNE :

\*Suite à l'arrêté préfectoral fixant le montant à verser au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales à 2 1644 euros, monsieur le maire présente au conseil municipal la décision modificative du budget suivant :

Chapitre 0 11 article 60622 : -500 euros

Chapitre 011 article 6156 : - 300 euros

Chapitre 014 article 73925 : + 800 euros

\* Chapitre 012 : + 6500 euros (dépenses de fonctionnement)

\* Chapitre 070 : + 6500 euros (recettes de fonctionnement)

**Après en avoir délibéré ces deux modifications ont été approuvées par les membres du conseil présent. 10/10**

#### 4 – QUESTIONS DIVERSES :

##### **Participations scolaires pour les écoles de la Vallée de l'Avance** :

*Pour information :*

7 élèves de la commune d'Avançon sont scolarisés à l'école de Saint Etienne le Laus et 14 élèves à l'école de Valsерres.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'allouer une subvention 90 euros par élève pour les sorties scolaires et une subvention de 40 euros par élève pour les fournitures scolaires.

**Voté à l'unanimité par les membres du conseil présent. 10/10**

##### **Echange terrain (monsieur Faramaz)**

Suite au courrier de monsieur Faramaz le conseil municipal est d'accord pour l'échange de terrain (ancien chemin) parcelle mesurant 181 m<sup>2</sup>.

Mais contre l'échange pour une surface de 1500 m<sup>2</sup>

**Voté à l'unanimité par les membres du conseil présent 10/10**

Vœux de monsieur le maire le 25 janvier 2015 à 10h30